

Étude du projet de loi n° 23

Dévaloriser l'expertise enseignante n'est pas la solution

Québec, le 28 septembre 2023. – Alors que s'amorcera aujourd'hui l'étude du projet de loi n° 23 (PL 23) en commission parlementaire, la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), Josée Scalabrini, appelle le ministre de l'Éducation à ne pas dévaloriser l'expertise du personnel enseignant.

Élaboré en s'appuyant sur les avis d'un comité secret partisan d'une vision restreinte de la recherche plutôt que sur les avis de celles et ceux qui travaillent directement auprès des élèves, le PL 23, dans sa forme actuelle, pose problème à plusieurs égards.

Détournement de la formation continue

Tandis que le nombre de personnes non légalement qualifiées augmente année après année dans les classes du Québec, la FSE-CSQ s'explique mal que le gouvernement persiste à vouloir augmenter la pression sur les enseignantes et enseignants d'expérience. Depuis le 1^{er} juillet 2021, la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) oblige le personnel enseignant à compléter 30 heures de formation continue par cycle de deux années. À l'époque, le ministre Roberge avait affirmé « qu'on reconnaît la grande expertise pédagogique des enseignants, [...] qu'on reconnaît que ce sont eux et personne d'autre qui choisissent leur formation continue » et la FSE l'avait appuyé. Or, s'il devait être adopté tel quel, le PL 23 accordera des pouvoirs accrus aux directions, aux centres de services scolaires et au ministre lui-même pour choisir ces activités. « Ce n'est pas en réduisant notre autonomie professionnelle et en nous imposant des formations ne répondant pas à nos besoins que le gouvernement va freiner l'exode du personnel enseignant qui songe présentement à quitter », a commenté M^{me} Scalabrini.

L'INEÉ, une fausse bonne idée

La FSE-CSQ s'oppose à la création de l'Institut national d'excellence en éducation (INEÉ), d'ailleurs rejetée par une grande majorité de chercheurs en sciences de

l'éducation, à l'exception des chercheurs associés au courant des données probantes. La question a été débattue dans les dernières années sans obtenir l'adhésion des acteurs du milieu. L'INEÉ exercera une grande influence en imposant une idée des pratiques pédagogiques à adopter et de celles qui seraient à proscrire, notamment en déterminant quelles activités seront reconnues dans les 30 heures de formation obligatoire. Malheureusement, depuis des années, des vendeurs de méthodes probantes viennent déjà imposer leur vision dans les milieux sans tenir compte du contexte réel des écoles. « L'Institut a d'abord et avant tout été pensé par et pour les chercheurs associés à un courant de la recherche. C'est un projet politique qui ne répond à aucun besoin réel dans le milieu de l'éducation et qui ferait des enseignantes et enseignants des techniciens à qui il reviendrait d'appliquer la recette efficace. Il faudrait plutôt consolider les organismes qui, déjà, donnent accès aux produits de la recherche dans leur domaine ainsi qu'aux formations qui pourraient les aider dans leur quotidien. Ils sont à même de juger comment adapter leur pratique professionnelle en conséquence! », a commenté la présidente de la FSE-CSQ.

L'enseignement à distance

La FSE-CSQ constate également que le PL 23 est contradictoire. Alors qu'on nous dit vouloir favoriser les pratiques pédagogiques efficaces, on souhaite en même temps ouvrir la porte au recours à l'enseignement à distance. Pourtant, il a été démontré maintes et maintes fois, en plus d'être appuyé en décembre dernier par les propos de la vérificatrice générale, qu'il « est reconnu généralement moins efficace que l'enseignement en présentiel ». « Qu'on ne nous dise pas viser l'efficacité quand, clairement, avec la pénurie, c'est avant tout une question de commodité! », a résumé Brigitte Bilodeau, première vice-présidente de la FSE-CSQ et responsable des dossiers pédagogiques et professionnels.

Profil

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) regroupe 34 syndicats représentant plus de 87 000 enseignantes et enseignants de centres de services scolaires et de commissions scolaires de partout au Québec. Elle compte parmi ses membres du personnel enseignant de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Source

Sylvie Lemieux, attachée de presse de la FSE-CSQ
418 563-7193
lemieux.sylvie@fse.lacsq.org